

RÉSOLUTION DU COLLÈGE OPA

Le collège OPA mandate son secrétaire pour mener le combat permettant de faire aboutir nos revendications par tous les moyens possibles, y compris la grève. En ce sens, conformément au mandat reçu au congrès de La Londe-les-Maures, nous rappelons ici au congrès l'ensemble des revendications du collège OPA :

Défense du service public et de nos missions

Le collège OPA s'inscrit pleinement dans le combat contre :

- La casse du Service public Républicain et des statuts particuliers des Agents. En ce sens, le collège OPA **condamne** cette spirale infernale qui conduit à la destruction du service public, des statuts, de nos missions, de nos métiers, de notre technicité et de notre avenir.
- L'attaque brutale de nos acquis en termes d'organisation au travail,
- L'assaut sur nos garanties Santé,
- ...

Le Collège OPA revendique la suppression des réformes des retraites, du recul de l'âge légal de départ et l'allongement des carrières et rappelle **son attachement indéfectible** à son affiliation au Fond spécial de pension (FSPOEIE). **Il revendique** le départ à la retraite à taux plein, à 60 ans, pour tous les OPA après 37,5 années de cotisation.

De même, il **dénonce** la baisse des effectifs et des moyens imposés aux services du ministère et à ses Établissements Publics qui conduit à leur dysfonctionnement et à l'accroissement des RPS pour les Personnels.

Il **exige** le recrutement d'OPA dans les métiers particuliers nécessaires au bon fonctionnement des services et exige l'arrêt de l'externalisation de ces métiers.

Devenir statutaire, recrutement et pension

Le Collège OPA rappelle son attachement indéfectible au régime particulier de retraite et au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État, et à notre statut qui pérennise nos missions, nos métiers, notre technicité et nos emplois.

Le Collège OPA exige la levée du moratoire sur le recrutement d'Ouvriers d'État et exige le recrutement immédiat d'OPA sur tous les postes vacants. Le manque de recrutement, à la hauteur des besoins, a et continue de pénaliser lourdement la gestion des Personnels, le Fond Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) et le fonctionnement des Services et établissements publics.

Il dénonce le recours à des recrutements sous contrat ou statuts précaires sur les postes vacants OPA, solution qui ne fera qu'accroître les dysfonctionnements dans les services, les inégalités entre Personnels et les précarités dans la société. **Il exige** le recrutement OPA sous statut, seule solution qui assure le bon fonctionnement et la sécurité d'un service.

Le Collège OPA dénonce la situation inacceptable de l'impossibilité d'accès aux OPA à l'information sur leur relevé de carrière, sur info-retraite ou au FSPOEIE. **Il exige** le même niveau d'informations sur les retraites que pour l'ensemble des travailleurs. et notamment la possibilité de faire des simulations tout au long de la vie professionnelle de l'OPA.

Le Collège exige également :

- La garantie de nos droits et la pérennisation de nos missions dans l'évolution statutaire imposée par notre ministère.
- L'arrêt de la suppression des postes et des effectifs d'OPA.
- Dénonce la situation inacceptable face à l'impossibilité d'accès à l'information sur leur relevé de carrière. Il exige d'avoir accès à ces informations.

Salaires, indemnités

Le collège exige que les OPA soient traités dignement. Le collège est toujours opposé à l'individualisation de la rémunération et s'oppose à toute mise en place sournoise de primes dites « au mérite » et qui ne seront pas déterminées par des critères vérifiables.

Il revendique :

- L'indexation du salaire de base sur l'inflation pour garantir notre pouvoir d'achat,
- La revalorisation significative de toute la grille, la suppression du grade d'Ouvrier et l'intégration de tous les ouvriers actuels dans le grade de Technicien,
- Le déplafonnement de la prime d'ancienneté, avec une évolution de 1% par an tout au long de la carrière
- La suppression de l'abattement de zone sur la paye, et a minima le maintien de la zone 1 pour les Antilles,
- L'instauration d'un plancher pour la prime de rendement à 15%,
- L'instauration d'un treizième mois,
- Une revalorisation de la prime de métier pour tous les OPA,
- La prise en compte de l'ensemble des primes dans l'assiette de cotisation,
- Une revalorisation conséquente des astreintes techniques dont le montant de base est gelé depuis de nombreuses années,
- La préservation de l'indemnité Outre-Mer

Gestion

Le collège exige le retrait de la Note de Gestion 2025 du paragraphe suivant : « *Les membres de la CCOPA ont vocation à examiner une liste priorisée comportant des agents proposés par leur responsable hiérarchique. Ne peuvent être promus que les agents qui ont été proposés, quand bien même les représentants du personnel suggéraient d'autres agents en séance de la CCOPA.* »

Le collège revendique :

- L'augmentation du taux qui détermine l'enveloppe annuelle allouée aux promotions OPA. Actuellement à 1% de la masse salariale des OPA qui composent la CCOPA, ce taux doit être porté à au moins 3% pour tenir compte du tassement des classifications dans la nouvelle grille et permettre des promotions dans le respect des règles statutaires,
- La consommation totale de l'enveloppe,
- Le maintien des prérogatives des CCOPA et une cartographie à taille humaine,
- Le bénéfice du temps partiel thérapeutique en vue du maintien dans l'emploi
- La mise en place de formations accompagnées de moyens pour tous les OPA, notamment pour ceux affectés à de nouvelles missions, mais aussi pour faire face à l'évolution des métiers.
- Le maintien des écoles techniques du Ministère et des CVRH et la possibilité ouverte aux OPA de s'y former.

Il exige l'égalité dans le déroulement de carrière et la rémunération des OPA quel que soit leur Service d'affectation, établissement public, ou collectivité.

Il exige un dépistage immédiat et un suivi de tous les OPA actifs et retraités qui sont ou ont été exposés aux CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques) ou à d'autres produits reconnus nocifs pour la santé.

Il revendique l'extension du dispositif amiante à tous les OPA.

Il demande la reconnaissance de la pénibilité et sa traduction sur le droit à retraite

Le Collège OPA **dénonce** les difficultés de mobilité pour de nombreux OPA, amplifiées par les LDG et la perte de compétence des CAP et CCOPA en matière de mobilité.

Il revendique également la possibilité d'une MADSLD à titre individuel avec droit d'option pour les OPA.

Il revendique le droit au détachement.

Le collège dénonce et s'oppose aux nouvelles modalités de calcul à la moyenne des moyennes de la carrière fictive des OPA ayant intégré les Collectivités Territoriales.

Services du ministère et Établissements Publics

Le Collège OPA exige un dispositif spécifique de maintien des rémunérations pérenne et la garantie d'une évolution de carrière, pour tous les OPA dont les services ou établissements sont ou seront restructurés ou transférés.

Il exige, notamment pour les Établissements publics et ce, quel que soit leur statut juridique, le maintien du statut et le recrutement d'OPA.

Il s'oppose à toute externalisation des missions et **exige** la pérennisation des postes d'OPA dans les DIR, les DIRM, Établissements publics et autres services de l'État.

Il exige l'application immédiate et sans restriction du décret relatif au mouvement d'aéronefs.

OPA Mis à Disposition des Collectivités Sans Limitation de Durée

(OPA MADSLD et OPA en poste au sein des SGCD)

Le Collège dénonce :

- L'abandon par l'État de la gestion de carrière des OPA MADSLD,
- Le comportement illégal et inadmissible de certains responsables de collectivités territoriales qui transgressent la loi de 2009, notamment pour les possibilités de promotions, d'application des notes de revalorisation du régime indemnitaire ou de reconnaissance d'exposition aux matières dangereuses,
- Le refus de l'application des règles de mobilité infligée aux OPA MADSLD notamment pour un retour dans le Ministère,
- L'inégalité de traitement sur le régime indemnitaire en fonction des services et des dates de mise à disposition,

Il exige un déroulement de carrière pour **tous** les OPA mis à disposition sans limitation de durée, dont l'État doit être le garant.

De plus, **il revendique** la mise en place immédiate d'une charte garantissant un cadre commun de gestion pour **tous** les OPA.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Le devenir de l'emploi public est menacé, mais tout particulièrement les missions spécifiques des Corps techniques du ministère. En ce sens, **le Collège OPA mandate** son Secrétaire pour construire le combat commun qui doit être mené pour la défense des missions techniques au sein du Ministère.

Conscient que l'application de la politique Fonction Publique, uniquement basée sur le dogme comptable prôné par le gouvernement, impactera les futures négociations sur l'avenir statutaire et salarial des OPA et le devenir de nos régimes spéciaux de retraite, le collège OPA **mandate** le Syndicat national pour organiser la riposte à la hauteur des attaques dont nous sommes tous les victimes.

Le 18 septembre, faisons entendre notre voix contre la violence sociale. Se mobiliser pour gagner, c'est maintenant !